

## Deuxième séance, mercredi 2 mai 2012

Présidence de M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente

**SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Postulat P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l’HFR). – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière et lecture. – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2011: Institutions, agriculture et forêts. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2011: Direction des institutions, de l’agriculture et des forêts. – Rapports et comptes pour l’année 2011: Etablissement d’assurance des animaux de rente (SANIMA). – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2011: Aménagement, environnement et constructions. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2011: Direction de l’aménagement, de l’environnement et des constructions. – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2011: bilan et récapitulation. – Projet de décret N° 7 relatif au compte d’Etat du canton de Fribourg; lecture et vote final. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2011: récapitulation et vote final. – Motion M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler (pour des transports publics attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral); prise en considération. – Elections.**

La séance est ouverte à 8 h 40.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: MM. Daniel Brunner, Benjamin Gasser, Pascal Grivet, Albert Lambelet, Benoît Rey et Peter Wüthrich; sans: Charles Brönnimann, Romain Castella et Jean-Daniel Wicht.

M<sup>me</sup> et M. Isabelle Chassot et Beat Vonlanthen, conseillère et conseiller d’Etat, sont excusés.

—

### Commissions

*Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du mercredi 2 mai 2012*

#### Projet de loi N° 6 modifiant la législation sur les allocations familiales

Anne Meyer Loetscher, présidente, Antoinette de Weck, Louis Duc, Giovanna Garghentini Python, Benjamin Gasser, Nadine Gobet, Linus Hayoz, Gabriel Kolly, Nicole Lehner-Gigon, Gilles Schorderet, Jean-Pierre Siggen.

**Projet de décret N° 9 portant dépôt d’une initiative cantonale à l’Assemblée fédérale (bannir l’huile de palme de nos assiettes)**

*Attribué au Bureau du Grand Conseil.*

**Projet de décret N° 10 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement additionnel en vue de l’équipement technique de trois établissements d’enseignement**

Yvan Hunziker, président, David Bonny, Bruno Fasel-Roggo, Fritz Glauser, Nicolas Kolly, Hugo Raemy, André Schoenenweid, Gilles Schorderet, Jacques Vial.

**Projet de loi N° 11 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)**

Pierre-André Page, président, Solange Berset, Daniel Brunner, Didier Castella, Eric Collomb, Jean-Pierre Doutaz, Christa Mutter, Stéphane Peiry, Thomas Rauber, René Thomet, Rudolf Vonlanthen.

**Projet de loi N° 12 concernant la protection de l’enfant et de l’adulte**

Benoît Rey, président, Jean Bertschi, Andrea Burgener Woelfray, Antoinette de Weck, Yvan Hunziker, Emmanuelle Kaelin Murith, Nicolas Lauper, Pierre Mauron, Roland Mesot, Erika Schnyder, André Schoenenweid.

—

**Postulat P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon  
(nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l'HFR)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Repond Nicolas** (*PS/SP, GR*). Dans sa réponse à notre postulat déposé en juin 2011, le Conseil d'Etat fournit une grande partie des questions et réponses citées dans le rapport sur la prise en charge des urgences préhospitalières datant d'août 2011, lui-même relatif au projet de loi du même nom.

Le groupe socialiste, ma collègue Nicole Lehner-Gigon et moi-même sommes heureux que notre postulat ait éveillé des interrogations utiles à ce projet de loi et aux nombreuses questions que la population, que nous-mêmes nous nous posons sur les urgences en général, ainsi que sur l'HFR et son fonctionnement.

Dans ce rapport d'août 2011, le Conseil d'Etat ne répond pourtant pas encore complètement à notre question portant sur le désengorgement des urgences de l'HFR, surtout de celles des sites de Riaz, Tavel et Meyriez. Nous espérons donc que nous trouverons ces réponses dans le message du projet de la future loi que nous devrions étudier et adopter ces prochains mois. En effet, le rapport d'août 2011 est très bien rédigé et est concret et concis quant à l'HFR cantonal, mais nous pensons que les députés et la population en attendent plus au sujet des autres sites de l'HFR, surtout en ces temps où les nouvelles sont tout, sauf réjouissantes pour ces derniers.

Pour en revenir aux urgences et au rapport d'août 2011, nous avons compris que le SMUR et la Centrale 144 fonctionnent bien en Sarine, mais qu'en est-il des régions périphériques? Comment sont organisés concrètement la réception, le tri et l'orientation des patients aux urgences des HFR Riaz, Tavel et Meyriez? Nous n'avons pas reçu de réponses précises à ce sujet. Aussi sommes-nous impatients de les obtenir, d'en débattre avec ce projet de loi et de trouver les meilleures solutions aux questions que nous avons posées, cela afin que les urgences et le fonctionnement de l'HFR soient plus efficaces et donc meilleurs qu'aujourd'hui. Pour cela, il faudra aussi que tout le monde, que tous les partis politiques soient conscients que les urgences et leurs structures sont la porte d'entrée d'une institution hospitalière, sa carte de visite en somme. De même, des urgences bien structurées et organi-

sées avec, en plus, une excellente coordination entre le réseau hospitalier et les médecins de premier secours et de garde représentent un peu plus de frais à la base, mais, souvent, beaucoup moins par la suite. En effet, des patients ou des accidentés bien dirigés et examinés dès leur admission aux urgences sont surtout des patients qui vivent, qui sont plus rapidement guéris et qui ont moins de séquelles par la suite; donc diminution des coûts de la santé.

Ces coûts nous affolent aujourd'hui, ainsi que le conseil d'administration de l'HFR et ses cadres. Mais, comme dit l'adage, «il vaut mieux prévenir que guérir»! Aussi, si des solutions peuvent diminuer les temps d'attente, augmenter la qualité, la sécurité et les résultats des soins pour les patients et, en plus, diminuer les coûts de la santé à moyen terme, il n'y a pas à hésiter et il faut aussitôt les étudier. Ce sont là les buts de notre postulat et c'est pourquoi le groupe socialiste le soutiendra à l'unanimité et vous convie à en faire de même.

**Gamba Marc-Antoine** (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a analysé la réponse du Conseil d'Etat au postulat P2091.11. Il semble que la future loi – ou son projet – et le concept des urgences préhospitalières répondront aux problèmes soulevés par les postulants. Est-ce bien exact que le projet de loi – qui fait un peu peur avec son abréviation «LUP» – arrivera avant la fin de juin 2012?

Mon groupe vous propose d'accepter ce postulat. Et je déclare mes intérêts: je suis médecin généraliste, pêcheur et non-chasseur.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP, BR*). Depuis hier, je n'ai pas changé de centre d'intérêts: je suis toujours et encore médecin-chef de chirurgie orthopédique à l'HIB.

Ce postulat pose un problème de fond et c'est celui du triage et de la prise en charge. Je crois que c'est le nœud du problème qui, depuis des années, nous préoccupe dans tous les hôpitaux de périphérie et du centre. Naturellement, il faut remettre ce postulat dans le contexte de la pénurie des médecins de premier recours. On pourrait croire qu'il est un coup d'épée dans l'eau puisque la loi sur les urgences préhospitalières est dans notre collimateur et que nous devons bientôt la traiter. Cependant, je pense qu'il est bon, de temps en temps, de faire des injections de rappel et de faire avancer le schmilblick.

C'est dans ce sens que le groupe de l'Union démocratique du centre, à une courte majorité, appuiera ce postulat.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 9 juin 2011, BGC juin 2011 p. 1329; réponse du Conseil d'Etat le 13 mars 2012, BGC pp. 1079ss.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). Pas de liens d'intérêts! Un petit peu boiteux chronique, mais pas d'autres intérêts!

Le groupe libéral-radical a étudié avec attention ce postulat. Nous relevons la problématique évoquée par les postulants et reconnaissons la nécessité d'avoir un concept de prise en charge des patients mieux ordonné et plus efficace.

Le groupe soutient ce postulat dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat, lequel relève qu'un concept est déjà en voie de réalisation et que le message accompagnant le projet de loi sur les urgences préhospitalières fera office de rapport. Par contre, on attend aussi un peu plus que ce que prévoit ce rapport en la matière.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical, à la majorité, soutient ce postulat.

**Schafer Bernhard** (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses unterstützt das vorliegende Postulat, welches ein neues Konzept für die Notfallversorgung im freiburger Spital verlangt und schliesst sich der Empfehlung des Staatsrates an, das Postulat für erheblich zu erklären.

Bei der Ausarbeitung des umfassenden Konzepts über die präklinische Notfallversorgung wie auch beim Gesetz über die präklinischen Notfälle gilt es nachfolgenden Aspekten besondere Beachtung zu schenken:

Eine gute präklinische Notfallversorgung muss grundsätzlich mit einer ärztlichen Betreuung einhergehen. Die Ausgestaltung und Organisation derselben muss dabei differenziert betrachtet werden. Gut funktionierende Versorgungssysteme in den Bezirken, wie beispielsweise das aktuelle Sensler Modell, Gesundheitsnetz Sense, Ambulanz Sense, Freiburger Spital und Sensler Ärzte, müssen in der Konzeptausarbeitung berücksichtigt werden. Aufgrund der geographischen Struktur des Kantons Freiburg kann die präklinische Notfallversorgung nicht nur zentral vom Kantonshauptort aus organisiert werden, sondern muss vielmehr dezentral erfolgen. Die im Kanton vorgegebenen Distanzen verlangen mehrere Standorte. Eine Reorganisation schliesslich muss der Bevölkerung einen Mehrwert bringen und darf nicht nur mehr kosten. Die Schaffung einer effizienten und neuartigen Telefontriage ist zu begrüssen. Diese muss aber absolut neutral sein.

Nebst der Ausarbeitung eines Konzepts über die präklinische Notfallversorgung gilt es aber auch Massnahmen einzuleiten, welche den beunruhigenden Rückgang der Zahl der ärztlichen Grundversorgerinnen und Grundversorger ent-

gegenwirken. So ist es für uns grundlegend, dass die vorgeannten Punkte im Konzept über die Notfallversorgung und im Gesetz über die präklinische Notfälle Eingang finden. In diesem Sinne unterstützen wir das vorliegende Postulat.

**Lehner-Gigon Nicole** (PS/SP, GL). J'ai déjà eu l'occasion, ici, de m'inquiéter de la difficulté pour les Fribourgeoises et les Fribourgeois d'être pris en charge quand ils ont besoin de soins urgents. Avec son concept global de prise en charge des urgences préhospitalières, le Conseil d'Etat montre qu'il se préoccupe de la situation. Toutefois, la bonne prise en charge médicalisée des urgences graves ne doit pas faire oublier que les personnes qui engorgent les services d'urgence le font pour des urgences que l'on peut qualifier d'ordinaires. En conséquence, j'espère que le concept global de prise en charge laissera une large place à la recherche de solutions pour orienter le plus judicieusement possible les patients. En effet, depuis le dépôt de ce postulat, les témoignages – quelquefois abracadabrants – d'usagers étonnés et mécontents du fonctionnement des urgences fribourgeoises se multiplient. Je place beaucoup d'espoir dans l'amélioration de ces services.

Avec ces remarques, je suis contente que tous les partis, à l'instar du Conseil d'Etat, acceptent ce postulat.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur de l'acceptation de ce postulat. Le Conseil d'Etat partage les préoccupations des députés Nicolas Repond et Nicole Lehner-Gigon quant à la situation des urgences à l'Hôpital fribourgeois. Nous faisons un constat: il y a une réelle augmentation des consultations au service des urgences depuis cinq ans. Si je prends les statistiques de 2011, nous constatons une augmentation des consultations de plus de 10% et ça n'a eu de cesse d'augmenter, en tout cas depuis 2007. Cela est dû à différents éléments, mais notamment et effectivement au manque de médecins de premier recours – en tout cas à une pénurie annoncée –, mais aussi au fait que de plus en plus de citoyennes et de citoyens fribourgeois n'ont pas de médecin de premier recours. Lorsqu'ils sont confrontés à un souci de maladie, ils viennent aux urgences. Pour ça, nous sommes en train d'analyser, avec la Société de médecine du canton de Fribourg, une collaboration avec les médecins installés en ville et de pouvoir déployer des projets de consultation, dans le cadre des services de garde, des médecins installés à l'Hôpital sur des horaires encore à définir. Par exemple, cela pourrait être des horaires de type 18 h – 22 h, ou en tous cas dans ces marges-là. Ces projets sont analysés actuellement pour l'HFer Riaz et des discussions sont également en cours à l'HFer – Hôpital cantonal. Nous

avons aussi ouvert la permanence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, à Meyriez, permanence qui fonctionne extrêmement bien et qui répond en tout cas à une partie de cette préoccupation.

Effectivement, par rapport à la réponse du triage, nous avons, dans le cadre du projet de loi sur les urgences préhospitalières, esquissé des pistes, notamment celle de consultations par télémédecine. Nous avons fait un test durant un mois – celui de l’Euro 2008 – avec l’introduction d’un SMUR 24 heures sur 24 et, en parallèle, une semaine de prise en charge des téléphones aux urgences par une société de télémédecine. Nous avons ainsi constaté qu’il y avait une réelle décharge des hôpitaux, mais aussi des médecins: ce système de triage permet en effet de prendre les meilleures décisions, d’orienter les patients vers les meilleures solutions – soit vers l’hôpital, soit vers le médecin de garde – ou encore, peut-être, de permettre à la personne de rester à domicile avec les conseils de professionnels. Là, effectivement, je rejoins les remarques du député Schafer: je trouve que c’est extrêmement important que la société, qui pourrait être choisie dans le cas où ce projet trouve sa concrétisation, soit neutre.

Ensuite, nous avons quand même déjà pris des mesures à l’Hôpital fribourgeois pour répondre à la surcharge des urgences. Une filière rapide a été mise en place au service des urgences de l’Hôpital cantonal depuis 2011. Là, nous voyons qu’effectivement les temps d’attente ont été nettement améliorés. L’Hôpital fribourgeois est en réflexion pour encore et toujours améliorer ses services de garde.

C’est donc avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat auquel nous répondrons dans le cadre du message accompagnant le projet de loi. Le Conseil d’Etat avait effectivement annoncé un projet de loi devant le Grand Conseil avant la fin du premier semestre 2012. Il est possible que ce soit plutôt en septembre ou en octobre, parce que, suite au retour de la consultation, nous devons reprendre contact avec l’une ou l’autre région pour préciser certains éléments et arriver ainsi avec un projet qui puisse trouver une très grande majorité au Grand Conseil et répondre bien sûr aux préoccupations de l’ensemble des régions de notre canton. Cela devra être également fait en lien avec les discussions du Conseil d’Etat sur le programme gouvernemental, et surtout sur le plan financier: ce projet a en effet aussi des conséquences financières qui doivent être analysées dans le cadre des priorités du Conseil d’Etat sur l’ensemble des projets pour la prochaine législature.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 94 voix contre 2. Il n’y a pas d’abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 94.*

#### *Ont voté non:*

Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP). *Total: 2.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d’Etat pour qu’il lui donne la suite qu’il implique.

—

### **Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire<sup>1</sup>**

Rapporteure: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).  
Représentante du Conseil de la magistrature: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

<sup>1</sup> Décret p. 1059.

## Entrée en matière

**La Rapporteuse.** Je vous propose d'accepter le décret tel que présenté.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Lecture des articles

Article unique, titre et considérants

- > Adoptés.
- > La lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 96 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dutzaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA,

UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 96.*

## Comptes généraux de l'Etat (suite)

### Institutions, agriculture et forêts

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** J'aimerais tout d'abord, au nom de mes collègues de la Commission des finances et de gestion, remercier M<sup>me</sup> la Directrice Marie Garnier et son secrétaire général, M. Claude Yerly, pour les informations détaillées qu'ils nous ont données concernant les comptes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Le compte de résultats 2011 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts boucle avec des charges totales pour un montant de 351 147 000 francs contre 364 094 000 francs au budget, et des revenus de 272 610 000 francs contre 282 675 000 francs prévus au budget, soit un excédent de charges de 78 536 000 francs; le budget prévoyait 81 419 000 francs. Charges, revenus et résultats sont inférieurs de 3,5% par rapport aux chiffres du budget.

Le compte des investissements boucle avec un total de charges de 31 669 000 francs contre 26 710 000 francs prévus au budget, et des revenus de 13 224 000 francs contre 12 440 000 francs au budget. L'excédent de dépenses est donc de 18 444 000 francs, soit une augmentation de 29,25% par rapport aux montants prévus au budget.

Globalement, les résultats de tous les centres de charges sont inférieurs à ceux prévus au budget. Au-delà des explications que nous avons pu recevoir, nous pouvons relever les commentaires suivants sur les principaux écarts:

Au Service de l'agriculture, les travaux informatiques effectués par des tiers enregistrent une diminution de 100 000 francs en raison du report de projets prévus avec les partenaires de Berne et de Soleure dans le cadre de GELAN. Ces projets sont reportés en 2012.

Pour les versements au fonds des améliorations foncières, on relève une augmentation de 400 000 francs afin de maintenir la diminution nette de ce fonds à hauteur de 350 000 francs comme prévu. Le fonds des améliorations foncières se monte à 2 001 196 fr. 55 au 31 décembre 2011.

Le prélèvement sur le fonds de relance est inférieur au budget de quelque 311 000 francs, mais des projets sont encore en cours.

Dans les investissements, les prêts par le fonds rural enregistrent un dépassement de 5,4 millions de francs environ. Le nombre plus important de dossiers traités concerne notamment des installations solaires.

Au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, on constate que la dotation prévue pour les vétérinaires officiels de 1,3 EPT n'a pas pu être atteinte puisqu'elle est seulement de 0,2 EPT.

Dans le secteur laboratoire biologie vétérinaire, on n'a pas utilisé le 0,5 EPT de chef laboratoire.

Dans le secteur inspectorat production primaire, transformation des viandes et abattoirs, on constate également que l'effectif des vétérinaires officiels prévu au budget n'a pas été atteint. Il y a une différence de 1,23 EPT. Ces différences sont liées aux grandes difficultés à trouver des vétérinaires qui aient la formation spécialisée nécessaire.

Dans les émoluments, on enregistre près d'1 million de moins que ce qui était prévu au budget. Il s'agit en fait d'un rabais accordé aux grandes entreprises. C'est une situation que nous avons déjà connue dans les comptes 2010 et qui devrait se reproduire. La Commission des finances et de gestion a demandé qu'à l'avenir, cette pratique soit prévue dans le cadre du budget.

Pour les forêts domaniales et autres propriétés de l'Etat, les coûts directs des salaires présentent une variation par rapport au budget 2011 d'environ 564 600 francs. Les différentes raisons sont les suivantes: des postes libres durant l'année en raison de décès et qui n'ont pas été repourvus, des postes utilisés partiellement libres, car utilisés en-dessous de leur quota et certains ouvriers qui ont été moins sollicités que le quota prévu au budget.

Les ventes de bois réalisées en 2011 sont inférieures aux prévisions. D'une part, les prévisions budgétaires ont été surestimées et, d'autre part, à cause de la crise de l'euro qui a frappé principalement les scieries et provoqué l'effondrement des prix pour les feuillus, le bois n'a pas pu être écoulé aussi facilement qu'auparavant; de plus, les équipes forestières avaient indiqué qu'elles prioriseraient la réalisation de travaux de régénération de forêts – soins aux jeunes, repeuplement – plutôt que les ventes de bois, compte tenu de cette situation.

Dans les investigations, la surveillance et l'assainissement des sites pollués, 1 million a été reporté sur 2012; ce million correspond aux travaux prévus et planifiés.

Les subventions cantonales pour tiers liées à des conventions-programmes enregistrent un dépassement de 500 000 francs, compensé par la non-utilisation des montants prévus pour les communes. Cette compensation est tout à fait acceptable dans cette unité de matière.

Au compte des investissements, dans la construction d'immeubles, un montant de 877 000 francs a été reporté pour la construction de la nouvelle pisciculture d'Estavayer-le-Lac.

Pour le centre de charges des vignobles, on notera que les bonnes récoltes et le marché tendu du vin entraînent des réserves de 33 500 litres de vin blanc et rouge dans le Lavaux; c'est une invitation à boire du Faverges et à organiser des sorties et des dégustations dans les caves de l'Etat.

Avec ces considérations, j'en ai terminé.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie le rapporteur pour l'analyse détaillée, ainsi que la Commission des finances et de gestion. Avec une amélioration du compte de résultats, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a respecté le budget qui lui avait été attribué; cela concerne l'ensemble de ses services, à l'exception des vignobles de l'Etat où le bénéfice escompté n'a pas été atteint. Cela est dû à un phénomène connu qui touche l'ensemble de la branche viti-vinicole, à savoir les difficultés d'écoulement des vins suisses, largement concurrencés par les vins étrangers. C'est pourquoi nous allons lancer une action promotionnelle pour les députés du Grand Conseil, en accordant un rabais de 20% sur plusieurs vins. A l'initiative du député Schorderet, cette proposition nous a été faite et, comme nous avons encore quelques réserves, nous offrons donc cette possibilité d'acheter à prix réduit les vins de l'Etat de Fribourg.

Peut-être encore juste une précision pour les émoluments sur les viandes: la baisse des recettes des émoluments est effectivement due à des rabais accordés aux entreprises d'abattage, mais aussi au nombre de bêtes abattues qui était inférieur à ce qui avait été annoncé par ces mêmes entreprises.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** Le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est très détaillé et nous donne une masse d'informations très importantes pour la compréhension de ses activités, parfois un peu marginales, de notre canton. Cependant, la lecture du chapitre 5, qui concerne le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, nous laisse quelque peu sur notre faim. On y lit que la restructuration décidée en 2010 a amené un regroupement des laboratoires agroalimentaires et de celui du SAAV. Ce regroupement devrait permettre la mise en place d'un centre de compétences apte à effectuer les analyses nécessaires aux contrôles officiels dans le domaine de la sécurité alimentaire et vétérinaire. Si le rapport nous donne moult détails sur toutes les catégories d'analyses et de prélèvements effectués, il n'y a pas un mot sur les modalités et les difficultés de cette restructuration. On sait que le chef de service a quitté le bateau. La loi élaborée avait notamment pour objectif d'assurer une linéarité dans les contrôles, mais on constate que ceux-ci suivent encore deux voies séparées, celle du vétérinaire cantonal et celle du chimiste cantonal. M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement nous dira peut-être comment le Conseil d'Etat pense exercer sa haute surveillance dans le domaine de la sécurité alimentaire, soit, notamment, comment le Conseil d'Etat pense assurer la coordination des activités des instances compétentes et quelle va être la forme de l'unité administrative chargée de l'ensemble des activités de contrôles étatiques des données alimentaires, ces deux éléments ressortant de la loi que nous avons votée.

Avec cette remarque, nous proposons d'accepter le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Comme vous l'avez lu dans la presse il y a peu, nous avons nommé le responsable de l'unité administrative du SAAV en la personne de M. Grégoire Seitert, lequel était vétérinaire cantonal à Genève et s'est aussi occupé des affaires liées au cahier des charges du chimiste cantonal. M. Seitert est chargé de finaliser la fusion du SAAV entre les deux entités et de coordonner définitivement leurs activités. Vous savez qu'en 2014, ces deux entités devraient déménager dans le bâtiment du SAR à Givisiez et il sera dès lors plus facile aussi de faire une véritable unité dans ce Service. Les tâches dévolues à ce dernier changent en fonction des nouvelles législations. Nous avons fait récemment la loi sur les chiens et son règlement d'application, nous avons

des nouvelles tâches comme celle de l'examen du radon ou nous avons eu aussi la loi sur l'eau potable, laquelle a attribué de nouvelles tâches au Service. C'est donc un Service qui a été en constante évolution ces dernières années et il n'a pas été facile de finaliser jusqu'au bout la fusion. Cependant, la fusion administrative a été réalisée et chaque unité à l'intérieur du Service a des tâches bien précises. Maintenant, il sera de la tâche du prochain chef de ce Service de poursuivre et de finaliser cette fusion.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—

## Rapports et comptes pour l'année 2011

### Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

**Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur.** Je m'arrêterai sur quelques éléments des résultats financiers. Les comptes des caisses d'assurance bovines, chevalines, porcines, caprines et ovines, des abeilles, de la volaille et des poissons sont regroupés. Cependant, vous en trouvez le détail grâce à la comptabilité analytique à la page 11 du rapport. Ces détails nous montrent que les réserves par animal et par colonie ont été rétablies. La situation financière des caisses d'assurance a obtenu une participation de l'Etat aux frais de lutte contre les épizooties de 50% et aux frais administratifs de 25%, pour un montant de 861 958 francs en 2011. En ce qui concerne les comptes pour l'élimination des déchets, avec des amortissements de 163 250 francs sur immeubles et installations des centres de Guin et de Châtillon, la caisse des déchets animaux clôt avec un bénéfice de 27 496 francs. Le fonds de réserve de ces comptes s'élève à 527 339 francs. Nous relèverons dans les caisses d'assurance, aux charges, que la variation de la valeur boursière des titres a connu un montant de 226 335 francs en 2011 contre 10 000 francs en 2010; c'est bien sûr la situation de la bourse qui a engendré ce résultat. Au bilan, le montant des titres s'élève à 14 446 233 francs après une réserve de fluctuation de 1 703 739 francs.

Avec la mise en évidence de ces quelques éléments, nous n'avons pas d'autre commentaire à ajouter sur le rapport d'activités SANIMA 2011.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

—

## Comptes généraux de l'Etat

### Aménagement, environnement et constructions

**Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur.** Zuerst möchte ich einen Dank an Herrn Staatsrat Ropraz und seinen Generalsekretär Pascal Aeby für den Empfang betreffend Detailabklärungen aussprechen. Als Berichterstatter freue ich mich, dass auch die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) zum guten Ergebnis der Kantonsrechnung 2011 beiträgt, schliesst doch die Rechnung dieser Direktion mit 5,488 Millionen Franken oder ca. 7,4 Prozent besser ab, als budgetiert war. Bei der Investitionsrechnung 2011 beträgt der Nettoaufwand 55,875 Millionen Franken gegenüber einem budgetierten Betrag von 50,994 Millionen Franken, was einer Differenz von 4,880 Millionen Franken oder rund 9,6 Prozent entspricht.

Bevor ich zu den Zahlen komme, möchte ich auf die Problematik der Verschiebungen zwischen Budgetierung und effektiver Verbuchung innerhalb der Kostenstellen hinweisen, was die Lesung und das Verständnis der Rechnungszahlen beim Vergleich Budget-Rechnung um einiges erschwert. Der Vergleich der Anzahl Vollzeitstellen zwischen dem Rechnungsjahr 2011 mit 381,15 Vollzeitstellen und dem Vorjahr 2010 mit 384,61 Vollzeitstellen zeigt eine Reduktion von 3,46 Stellen.

Nun zu den einzelnen Kostenstellen.

#### **3800 «Generalsekretariat»:**

Beim Posten 3130.092 haben wir Kosten im Betrag von 250 000 Franken zur Wiederherstellung rechtmässiger Zustände illegaler Bauten. Eine Rückforderung der Kosten von Seiten der Schuldigen war im Jahre 2011 nicht möglich. Im Budget waren jedoch keine solchen Arbeiten vorgesehen, weshalb ein entsprechender Zusatzkredit in der Höhe dieses Betrages nötig war (Zusatzkredit Nr. 1025 vom 29. November 2011). 3632.200: Im Zusammenhang mit Programmvereinbarungen wurden auf diesem Konto Kantonsbeiträge für Gemeinden verbucht, budgetiert sind diese unter dem Konto 3637.200. 4260.030: Rückerstattung vom Autobahnamt (SAR) im Betrag von 237 000 Franken. 4630.200: Mehrertrag eidgenössische Subventionen. Dabei handelt es sich um einen Übertrag vom Jahre 2010 im Betrag von 417 000 Franken.

#### **3805 «Bau- und Raumplanungsamt»:**

3010.126: Besoldungen für Invalidenintegration. Bei diesem Posten war kein Betrag budgetiert, der Aufwand entspricht jedoch ungefähr dem Betrag der Rechnung des Jahres 2010.

Unter 3181.000 «Debitorenverluste» finden sich diverse Forderungen aus Baugesuchen, die wegen Zahlungsunfähigkeit abgeschrieben wurden.

#### **Kostenstelle 3810 «Tiefbauamt»:**

Da sehen wir Ausgleichszahlungen zwischen den Konten 3100.100 und 3150.200. 3110.100 ist ein geringerer Betrag Kaufmobilen, da die Bezugsmöglichkeit ab dem vorhandenen Vorrat möglich war. 4120.000: Durch verspätete Eingabe der Berechnungszahlen werden die Abgaben von Restoroute Gruyère und Lully erst im Jahre 2012 in Rechnung gestellt. 4250.000: Verkauf älterer Baumaschinen im Betrag von 54 000 Franken. 4511.007: Entnahme aus Rückstellung Kantonsstrasse, Landerwerb im Betrag von 381 179.30 Franken. Bei der Investitionsrechnung 5620.021 – 6300.200 sind keinerlei Subventionsanfragen oder -überweisungen erfolgt.

#### **3815 «Kantonsstrassen-Ausbau»:**

Hier haben wir eine Mehrabschreibung von 4,685 Millionen Franken. Auf der anderen Seite findet sich unter 4511.007 eine Entnahme aus Rückstellungen «Hauptstrasse H 189» für vorerwähnte Mehrabschreibungen von 4 Millionen Franken. Der verbleibende Restbetrag dieser Rückstellung beträgt Ende 2011 14 Millionen Franken. Investitionsrechnung 5010.003: Erwerb von Grundstücken und Eigentumsrechten im Betrag von 364 000 Franken. 6000.000: Grundstückverkauf eines Hofes in Ryaz betreffend Bau der H 189 vom Jahr 1998. 6300.000: Bundessubventionen. Das ist die Abschlussrechnung H 189, ein Mehrbetrag von ca. 9 Millionen Franken.

#### **3820 «Kantonsstrassen-Unterhalt»:**

Hier haben wir bei den Besoldungskosten unter 3010.100 einen Minderaufwand von 435 000 Franken. Im Budget waren 113 Vollzeitstellen enthalten, in der Rechnung sind es deren 108,15. Weiter ist eine Verschiebung zwischen Konten, Budgetierung und Rechnung feststellbar. Auf dem Konto 3141.300 «Strassenunterhalt» wurden 15,5 Millionen Franken budgetiert, verbucht wurden die Beträge auf den Konten 3141.308 und 4141.311. Darunter fällt auch der Zusatzkredit Nr. 1026 von 2,5 Millionen Franken, der nötig war, um dringende Unterhaltsarbeiten von Winterschäden zu finanzieren. Ebenfalls im Winterdienst und in den Signalisationen 3141.302 und 3141.303 waren Verschiebungen zwischen Budgetierung und Verbuchung enthalten. Posten 3144.000 «Gebäudeunterhalt und -sanierung»: Hier wurden 67 000 Franken für eine dringende Sanierung des Salzsilos in Prez-vers-Noréaz eingesetzt.

**3825 «Autobahnamt»:**

3060.001: Rentenleistungen infolge Stellenabbau im Betrag von 144 905 Franken.

**3830 «Nationalstrassen-Unterhalt»:**

Hier gab es ebenfalls Verschiebungen zwischen Budgetierung und Verbuchung. Das Strassenunterhaltbudget wurde unter 3141.300 budgetiert, verbucht wurde es unter 3141.314. Dasselbe im Winterdienst und bei den Signalisierungen. 4260.014 ist eine Weiterverrechnung von Unfallschäden an Installationen im Betrag von 161 000 Franken.

**3840 «Amt für Gewässer»:**

Die Besoldungskosten fielen 54 000 Franken höher aus als budgetiert. Dies geht auf eine Mehranstellung eines wissenschaftlichen Mitarbeiters (0,5 Stellenprozent) zurück. Bei den Posten 5620.200 und 5670.200 – Totalbudget von 1,181 Millionen Franken – wurden diese Kosten alle auf dem gleichen Konto, nämlich auf dem Konto 5620.200 verbucht.

**3845 «Amt für Umwelt»:**

3199.006: Bei den Betriebskosten der Stützpunkte für Katastrophenhilfe handelt es sich um Mehrkosten für den Stützpunkt Murten. Das sind nachträgliche Kosten der Jahre 2008–2010, die im Jahre 2011 fakturiert wurden.

**3850 «Hochbauamt»:**

Beim Gebäudeunterhalt und bei den Renovationen 3144.000 haben wir einen Minderaufwand von 800 000 Franken. Wir sehen auf dem Konto 3300.001 «Abschreibungen auf Gebäuden» einen Mehraufwand von 9,8 Millionen Franken und auf dem Konto 4511.007 «Entnahme aus Rückstellungen» einen Mehrbetrag in ungefähr derselben Höhe.

Schliesslich noch zu der Investitionsrechnung: Erwerb Grundstück Route des Arsenaux: 6,35 Millionen Franken, Liegenschaftskäufe Pérolles 25: 14 Millionen Franken, Route des Daillettes 6: 12,5 Millionen Franken.

Soweit meine Ausführungen zu der Verwaltungs- und Investitionsrechnung.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je voudrais simplement remercier la Commission des finances et de gestion et ses deux rapporteurs pour l'examen attentif des comptes de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas de remarques complémentaires à formuler par rapport à celles de M. le Rapporteur.

**Piller Benoît (PS/SP, SA).** En examinant les comptes de trois services, soit le Service des constructions et de l'aménagement, le Service des ponts et chaussées et le Service de l'environnement, on remarque que les budgets relatifs aux traitements du personnel n'ont pas été complètement utilisés, certes pour de petits montants, mais de là à y voir une corrélation avec la lenteur du traitement des dossiers dans ces Services, lenteurs relatées récemment dans un article de la presse locale, il n'y a qu'un pas!

Ce pas, je me garderai cependant de le faire, comptant sur une explication de la situation par le commissaire du Gouvernement.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** J'ai une question concernant le compte des investissements de la Direction, à la page 342 des comptes de l'Etat, au bas de la page, soit la problématique de la protection contre le bruit. On trouve quelques petits montants dans les comptes courants, quelques petites dépenses et nous voyons ici que, sur le crédit 2008–2011 qui était de 7,2 millions de francs, seul un tiers a été utilisé. Nous savons qu'un cinquième ou un sixième du réseau routier cantonal doit être assaini contre le bruit. Dans le rapport, nous voyons qu'à la dernière année de ce crédit-cadre, on est toujours essentiellement aux études. Mon impression est que l'Etat et les communes n'avancent pas trop dans cette problématique et attendent de tout investir seulement dans les deux dernières années de l'échéance fédérale de 2018. Durant ce temps, aux abords de ces 100 kilomètres de routes à assainir, des voisins et la population souffrent. Vous savez qu'une exposition continue au bruit crée des problèmes de santé, crée des risques cardiaques.

J'aimerais demander à M. le Commissaire du Gouvernement quelle pourrait être la politique du Gouvernement pour améliorer, surtout raccourcir les délais, et inciter les communes à avancer plus vite dans l'assainissement contre le bruit.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** S'agissant du personnel, j'aurais peut-être l'occasion de donner quelques informations complémentaires lors du rapport d'activité. Juste en l'état, je donnerai, notamment sous le centre de charges 3810 (Service des ponts et chaussées), une information complémentaire. Nous avons effectivement une diminution de 0,5 EPT. C'est reporté sur un autre centre de charges, en l'occurrence le 3840 (section lacs et cours d'eau). Il y a eu un non-remplacement d'une partie d'un poste de secrétaire suite à un départ à la retraite. De plus, deux postes d'ouvrier qualifié n'ont pas encore été remplacés. Ces postes figurent toujours au budget.

Ces vacances se constatent également dans le montant utilisé pour le traitement du personnel, position 3010.100.

S'agissant de la problématique de l'assainissement du réseau routier, le canton dispose effectivement d'un délai jusqu'en 2018 pour assainir son réseau routier, respectivement pour toucher les subventions annoncées de la part de la Confédération. Une planification est en cours pour respecter ces exigences. On sait qu'actuellement environ 14 000 personnes dans notre canton sont exposées à un bruit qui n'est pas tolérable. Il y a donc une volonté de l'Etat d'aller de l'avant, de respecter le planning prévu. Naturellement, un important travail de collaboration avec les communes devra être mené. On va recourir notamment à la pose de revêtements phono-absorbants qui devraient permettre de limiter – je dirais – les problèmes de bruit pour les voisins.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat

### Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA), **rapporteur**. Der detaillierte Bericht zeigt die enormen und sehr wichtigen Aufgabenbewältigungen in allen Abteilungen. Er ist sehr ausführlich und interessant gestaltet. Wir sehen die allgemeinen Berichte der Direktion generell und über die fünf ihr unterstellten Verwaltungseinheiten, das Bau- und Raumplanungsamt, das Amt für Umwelt, das Tiefbauamt, das Autobahnamt und das Hochbauamt. Dazu möchte ich nur einige der wichtigsten erbrachten Leistungen erwähnen. Zum Beispiel die Begleitung der Bauarbeiten am Poyaprojekt, die Begleitung diverser Strassenprojekte, den Erwerb von Grundstücken sowie die Förderung der überregionalen und interkantonalen Zusammenarbeit. Das seit Jahren bestehende Problem Durchgangplatz für Fahrende scheint nun gelöst zu sein. Das Bundesamt für Strassen hat dem Gesuch der RUBD für die Vergrößerung des Rastplatzes Joux des Ponts A12 jura-seitig stattgegeben. Für die Verwirklichung des Platzes liegt der Ball nun beim Bund.

Es fand eine Änderung des Reglements betreffend des öffentlichen Beschaffungswesens statt. Die RUBD hat diese Änderung vorbereitet und der Staatsrat hat das überarbeitete Reglement am 5. September 2011 genehmigt. Beim Bau- und Raumplanungsamt gingen im Berichtsjahr 3267 Baubewilli-

gungsgesuche für Neubauten, Umbauten, Vergrößerungen, Renovationen oder Abbrüche ein, wovon deren 2721 an die Oberämter weiter geleitet wurden.

Auf Seite 61 des Berichtes ist der Vergleich der Vollzeitstellen 2010 und 2011, die ich in meinem Bericht zur Rechnung 2011 erwähnt habe, im Detail aufgezeigt.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). J'aimerais partager deux sujets avec vous. Le premier, déjà évoqué, a trait aux importants délais d'analyse des documents d'aménagement local. Je m'interroge: ne serait-il pas possible de mentionner cette question-là dans le prochain rapport d'activité et de nous donner un certain nombre d'informations sur l'amélioration de la situation, cela afin que ce rapport reflète la réalité du service sur ce point-là.

Un peu plus conséquent, mon deuxième point concerne la manière dont on rapporte les progrès enregistrés sur les bases naturelles de la vie: l'eau, l'air, le bruit, la biodiversité. Au fond, je constate que le rapport a pris l'option de suivre au pied de la lettre son caractère: c'est un rapport d'activité. On ne parle pas beaucoup des effets et des conséquences de l'action publique sur l'amélioration de la situation. Cela donne un peu l'impression que tout va bien dans le meilleur des mondes; ce qui n'est pas tout à fait le cas, comme j'aimerais justement l'illustrer.

Dans le rapport, il nous est dit que, par exemple pour l'eau, 19 024 analyses des eaux de surface et superficielles ont été effectuées. On nous parle du nombre d'inspections, de permis octroyés, de cas de pollutions et d'autres choses de cette nature. Nous apprenons aussi que des recherches sont faites sur les sources de pollution aux phosphates dans le lac de Morat et que toutes les communes concernées ont été informées sur la qualité de leurs eaux; mais nous n'en apprenons pas plus sur la qualité de l'eau dans le canton et ses différentes régions. La comparaison avec d'autres cantons de Suisse, en analysant le projet d'Agenda 21 du canton de Fribourg déposé à Berne, nous enseigne que les eaux dans le canton de Fribourg sont encore polluées par beaucoup de phosphates. Nous sommes en dernière ou avant-dernière position en Suisse. Il serait intéressant de savoir, au fond, ce qui s'améliore et ce qu'il nous reste à faire dans ce domaine-là.

Au sujet de l'air, le rapport nous apprend qu'il y a eu 17 900 contrôles par les ramoneurs, 38 inspections de chaudière, etc. Nous apprenons aussi, sur le site où se trouvent les résultats de la surveillance des immixtions, que certaines mesures du plan d'action ont eu du succès, mais nous n'en saurons pas beaucoup plus sur l'évolution en général de la

santé de l'air dans les différentes régions du canton. C'est aussi une chose qui pourrait nous intéresser, soit savoir comment les choses s'améliorent.

Pour le bruit, finalement, le rapport nous rappelle qu'en 2006, 14 000 personnes étaient soumises à des émissions dépassant les normes et que nous avons jusqu'en 2018 – comme le disait ma collègue M<sup>me</sup> Mutter – pour assainir la situation. Les 45 projets d'assainissement sont engagés, mais on ne sait pas au fond quels résultats ont déjà été produits et ce qu'il reste à faire; ces informations nous intéresseraient énormément pour pouvoir comprendre la situation.

Je n'ai pas non plus trouvé de données sur la biodiversité. Pourtant, je trouve que c'est un thème important!

Si je fais référence à ces aspects-là, c'est parce que le rapport d'activité – et l'analyse qu'on en fait – est notre principal instrument à nous, membres du Grand Conseil, pour pouvoir assumer notre tâche de haute surveillance. Dans ce sens, il serait utile que nous puissions compter, dans la prochaine version, sur ces différents aspects-là, sur des objectifs de référence, un peu quantifiés, ainsi que sur des données qui nous permettent d'en suivre les progrès, pas seulement en termes d'argent et de réalisations, mais aussi sur ce qu'on a pu obtenir et quels succès ont pu être enregistrés.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a étudié avec satisfaction le rapport d'activité du Conseil d'Etat. Il souhaite toutefois recevoir deux compléments d'information.

Tout d'abord, vu l'importance du chantier de la Poya et les risques inhérents à ce type de construction, nous aurions aimé être informés sur l'état actuel de ce projet. En effet, les expériences passées nous appellent à la prudence. Devons-nous nous attendre à des surprises? Nous serions ravis, M. le Commissaire, que vous puissiez nous rassurer quant à l'avancement de ce chantier colossal et sensible.

D'autre part, en complément aux interventions des députés Piller et Thévoz, nous avons lu avec intérêt les statistiques concernant le nombre de dossiers traités par les services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Nous nous inquiétons de constater que, de manière générale, le nombre de demandes traitées est largement inférieur au nombre de dossiers enregistrés. Pour exemple, si 3267 permis de construire ont été déposés, seuls 2721 ont été traités. Plusieurs communes ont également dénoncé la lenteur des procédures en matière d'aménagement du territoire. Nombre de projets sont d'ores et déjà

freinés ou reportés en raison de ces lenteurs. M. le Commissaire, nous souhaiterions connaître les mesures que vous et vos Services entendez prendre pour éviter que la situation, déjà tendue, continue à se péjorer.

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). Comme de nombreux députés dans cette enceinte, j'ai été interpellé par de nombreux syndics à propos des lenteurs dans les procédures de permis de construire et des plans d'aménagement. Mais il n'y a pas que des problèmes, car je connais un dossier de demande préalable où il y a eu une excellente collaboration avec le Service cantonal, le maître d'œuvre et le bureau d'urbanisme. Toujours est-il que des retards sont importants dans de nombreux dossiers et il faut l'améliorer. Est-ce de nombreux changements dans le personnel ou de trop nombreuses roades qui péjorent le fonctionnement? Est-ce le temps perdu à gérer le programme informatique DATEC qui ne fonctionne pas vraiment bien? D'après les informations que j'ai obtenues, le système DATEC ne remplit pas les besoins quotidiens des gens. Le cahier des charges ne correspondrait pas aux besoins du Service. Ce système aurait obligé le Service à revoir toute la procédure de demande de permis de construire. Ne serait-il pas plus judicieux de s'équiper d'un système qui a déjà fait ses preuves? Concernant les demandes d'élaboration d'un plan d'aménagement, je suis convaincu qu'il y a possibilité de simplifier et de raccourcir la procédure. Pour l'élaboration d'un plan d'aménagement, le maître d'œuvre doit d'abord mandater un bureau d'urbanisme, lequel élabore un projet avec, comme guide, les lois en vigueur et les règlements communaux. Deuxième étape, sa présentation à la commune, puis sa transmission par le conseil communal à son propre bureau d'urbanisme pour un préavis; durée: deux à trois mois de délai également. Si tout va bien, la commune transmet le dossier au canton dont les urbanistes analysent à nouveau le dossier quelques mois. En résumé, au minimum trois bureaux d'urbanisme se penchent sur un projet de PAD. Ce sont tous des professionnels, donc compétents. Dans une entreprise privée, on ne peut pas faire trois fois le même travail avant que la version définitive ne soit validée. Le canton ne devrait-il pas établir une directive pour standardiser les demandes et éviter que trois bureaux traitent simultanément les mêmes dossiers, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition, bien sûr? Je suis convaincu que l'on peut économiser des années d'attente avec une procédure où l'on responsabilise les différents bureaux.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a également examiné avec attention ce rapport et partage les avis qui ont été émis jusqu'alors. J'éviterai donc d'inutiles redites. Il attend les réponses du commissaire du Gouvernement. Un sujet préoccupe particulièrement les députés du sud du

canton, notamment les députés gruyériens, et c'est celui de l'antenne prévue initialement sur le sommet du Moléson. Pouvez-vous, à l'heure actuelle, donner d'autres indications à ce sujet, notamment répondre aux questions suivantes : nous savons bien que vous avez changé de casquette depuis lors, passant de préfet à conseiller d'Etat et que vous avez même mis cette casquette sur le bord d'une table en vous refusant dans ce dossier, mais je pense qu'il est utile de donner certaines informations. Qu'en est-il notamment de la politique de discussion qui a dû avoir lieu avec le Conseil fédéral par rapport à cette antenne? Quant est-il de l'information? Depuis quand le Conseil d'Etat est-il informé de ceci? Depuis quand le propriétaire des lieux savait-il, vu qu'il y avait une participation financière pour la construction de la base sommitale, qu'il en allait être ainsi? Depuis quand la commune de Gruyères était-elle également informée? Comment s'est composée la coordination entre les diverses institutions? Finalement, pourquoi arrive-t-on à une solution pareille et quelles sont les perspectives à moyenne échéance, sachant qu'il s'agit encore d'un dossier en cours? Vu que nous sommes entre nous, je pense qu'il serait bien d'apporter un éclairage à ce sujet.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie les différents intervenants pour les remarques et questions posées sur des thématiques naturellement importantes. A M. Thévoz qui s'inquiète effectivement de ne pas voir de détails d'information dans le rapport d'activité, je relève que, dans ce rapport d'activité du Conseil d'Etat, respectivement des Directions, il est usuel de donner des informations générales sur le bon fonctionnement de la Direction, sur ses soucis, sur ses difficultés. En revanche, je préciserai que nous publions séparément des rapports spécifiques sur différentes thématiques.

Vous avez évoqué la problématique de l'air. Il y a quelques semaines, le Service de l'environnement a précisément publié un rapport spécifique sur la qualité de l'air dans le canton de Fribourg. Ce document est publié sur le site internet de ma Direction et je vous y renvoie volontiers. De manière générale, vous avez évoqué effectivement toutes les problématiques liées à l'environnement, à savoir quel était l'état de la situation dans le canton. A ce sujet, je vous informe que le 11 mai prochain, avec ma Direction, nous allons précisément tenir une conférence de presse portant sur un rapport sur l'état de l'environnement dans le canton de Fribourg. Ce sera le troisième rapport publié sur le sujet. Les deux premiers datant de 1998 et de 2006, je vous renvoie donc au document qui va être publié le 11 mai prochain et qui fera un état de la situation générale de la qualité de l'environnement dans le canton de Fribourg. On y évoquera notamment la problé-

matique des nitrates que vous souhaitiez tout à l'heure évoquer. Il y aura également des informations sur la biodiversité. Cette thématique est d'ailleurs également reprise dans le projet de loi sur la protection de la nature et du paysage, lequel est actuellement traité par la commission parlementaire.

Différentes interventions sont communes, je vais y revenir. Peut-être au député Pierre Mauron qui évoque la problématique de l'antenne du Moléson. Je crois que ma position sur ce dossier est connue. J'ai eu l'occasion à l'époque, comme préfet, d'intervenir pour m'opposer à l'installation de cette antenne; je ne vais pas renier mes actes et mon action. J'estimais que c'était mon devoir, à l'époque, comme préfet, d'intervenir, compte tenu – je dirais – des doutes sur la procédure suivie par l'armée, respectivement du manque d'informations dont elle avait fait preuve. Ce dossier est à nouveau d'actualité. Le Conseil d'Etat a désigné une délégation constituée de notre Président, du Directeur de la sécurité et de la justice et de M<sup>me</sup> la Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts pour mener des pourparlers avec l'armée. La première séance a eu lieu; une deuxième séance devrait également avoir lieu et je crois qu'il a été convenu entre les intéressés de donner une information le moment venu. Je n'ai personnellement pas assisté à ces discussions et je n'ai donc pas d'informations particulières à donner. Le moment venu, soit l'armée, soit la délégation du Conseil d'Etat sera donc appelée à donner toutes les informations utiles sur ce sujet. Pour ma part, je me suis volontairement refusé dans ce dossier parce que j'estimais notamment que ma présence dans cette délégation n'aurait certainement pas été utile, vu les réactions que ma démarche avait enregistrées auprès de l'armée l'année dernière.

J'en viens maintenant à une problématique peut-être plus sensible et qui a été évoquée, celle du traitement des dossiers de plans d'aménagement local et de plans d'aménagement de détail et de celui des demandes de permis de construire. Je me permets de répondre aux préoccupations formulées par les députés Thévoz, Piller, Castella, Page et Mauron. Vous le savez, la durée des procédures en matière d'aménagement du territoire et de permis de construire est, dans tous les cantons, au cœur des discussions et, comme législateurs, vous êtes naturellement en première ligne pour comprendre la densité normative que l'administration doit appliquer et à l'exécution de laquelle elle doit veiller. On sait également que les citoyennes et citoyens sont toujours mieux informés de leurs droits et que les oppositions, respectivement les recours, sont relativement nombreux dans ces domaines. Le Service des constructions et de l'aménagement, le SeCA, a fait l'objet d'une évaluation en 2010. Quatorze projets d'amélioration ont été identifiés. Deux projets sont aujourd'hui

finalisés, un troisième est en passe de l'être et les autres vont suivre. Ces adaptations se font toutefois sans le concours d'assistance extérieure.

S'agissant du personnel, la DAEC a attribué du personnel auxiliaire au SeCA: 0,5 EPT supplémentaire pour l'aménagement local en 2011 et 0,6 EPT pour la section construction pour le traitement des permis de construire dès 2012. Je vous donne peut-être quelques statistiques pour mieux comprendre la problématique: pour les plans d'aménagement locaux et les révisions générales, le nombre de dossiers traités en 2011 a été multiplié par trois; par rapport à 2010, on est passé de 11 à 31. Pour les modifications de plans d'aménagement local, le nombre de dossiers a plus que doublé, passant de 36 à 88. Donc, en matière d'aménagement local, même si naturellement on souhaiterait toujours que ça aille plus vite, le SeCA a actuellement grandement rattrapé son retard dans le traitement des dossiers et les délais d'ordre – lesquels sont fixés par la LATEC – devraient être respectés au milieu de l'année 2012. Les effectifs dédiés à ce type de dossiers sont de 3,55 EPT en poste de durée indéterminée et de 0,5 EPT de personnel auxiliaire. C'est effectivement relativement peu de monde pour traiter ce volume de dossiers. S'agissant des plans d'aménagement de détail, le domaine a été réorganisé dès juillet 2010 et deux personnes pour 1,3 poste sont totalement dédiées à ce type de dossiers. En 2011, 47 dossiers ont été traités, ce qui correspond à plus du double de ceux traités en 2010.

S'agissant des permis de construire, la section construction a fait l'objet d'une réorganisation structurelle en 2011 et, début 2012, dès mon arrivée, j'ai proposé également la mise en place d'un groupe de travail qui a désormais initié ces travaux. Ce groupe intègre les représentants des préfectures et ceux des communes, l'objectif étant naturellement de raccourcir les processus, d'améliorer aussi la collaboration entre les différents partenaires avec l'administration communale.

Il y a notamment toute la problématique de l'information à l'architecte et au requérant, à savoir à quel moment les préavis, notamment les préavis négatifs, doivent être communiqués. Des réflexions sont en cours. Il faut aussi dire, à la décharge du SeCA, qu'il doit faire face à plusieurs problématiques. On a encore trop souvent des dossiers qui nous parviennent incomplets. Parfois, on a fait preuve de négligence, notamment auprès du requérant, voire de l'architecte; du personnel du SeCA doit notamment passer beaucoup trop de temps à faire des copies, parce que les dossiers ne sont pas complets. On se rend compte aussi que les méthodes de travail établies depuis plusieurs dizaines d'années ne sont peut-être plus adaptées aujourd'hui. En 2010, 3515 dossiers ont

été réceptionnés au SeCA. En 2011, le nombre a été ramené à 3267 dossiers et 2754 dossiers ont effectivement été transmis aux préfectures cette même année. Pour information, ce sont près de 24 000 téléphones par année et portant sur le domaine des permis de construire qui parviennent à la section construction.

On a évoqué les difficultés engendrées par le programme informatique DATEC; celui-ci va entrer dans une deuxième phase et on espère effectivement des améliorations au niveau de son fonctionnement.

En 2012, la section constructions comprend 6,9 EPT d'architectes et 3,7 EPT de secrétaires dédiés au traitement des dossiers. Sachez que j'accorde personnellement une grande attention à ce que le travail fourni par l'administration, par le SeCA en particulier, soit de qualité et diligent et j'espère vivement que les processus d'amélioration en cours vont permettre d'apporter des améliorations.

Je viens maintenant sur le dossier de la Poya qui a été évoqué par différents intervenants, notamment par le député Castella. Il n'y a pas, dans le rapport du Conseil d'Etat, d'informations détaillées sur le projet Poya, puisque celui-ci fait, comme vous le savez, l'objet d'un rapport d'état tous les trois mois, lequel est adressé au comité de pilotage, le COPIL – dont tous les groupes sont partie intégrante –, respectivement et également à tous les membres de la CFG. Je profite de l'occasion pour vous donner quelques informations sur l'état d'avancement du projet Poya. Vous l'avez peut-être vu, la construction du tablier central du pont a débuté et, d'ici quelques jours, les premiers haubans seront installés. La construction de la galerie souterraine du tunnel et du passage sous la voie CFF se poursuivent. Les travaux prennent une ampleur toujours plus importante sur la route de Morat avec la construction des trémies d'accès et, bientôt, du giratoire. Le 21 mai prochain, nous allons d'ailleurs entrer dans une nouvelle phase avec la déviation de la circulation par la nouvelle allée du cimetière, puis par le passage sous la digue CFF à la hauteur de la salle des fêtes pour revenir ensuite le long de la route de Grandfey jusqu'à la route de Morat.

Il reste, vous le savez, plus de deux ans de travaux, le chantier devant se terminer dans le deuxième semestre 2014. Concernant les coûts, le COPIL est informé tous les trois mois. Dernièrement, nous avons également eu l'occasion de donner des informations en plénum à la Commission des finances et de gestion qui reçoit aussi ces rapports. A la fin décembre 2011, le coût du projet est d'un peu plus de 189 millions, soit un manque annoncé de couverture financière de 8,24%. Des revendications sont en cours de traitement et

ne sont pas comprises dans ce montant. Le défi reste de taille pour tout ce qui concerne les travaux souterrains. Le lot D – celui du tunnel, de la tranchée couverte et du passage sous la voie CFF – reste parmi nos préoccupations majeures. L'audit de l'inspection des finances en janvier 2009 relevait déjà que les changements vis-à-vis du projet d'enquête, à savoir une autre méthode de réalisation afin de limiter les risques en lien avec la digue CFF, aurait certainement des conséquences financières. Les exigences des CFF pour le passage sous leur voie avait été à l'époque, on le sait clairement, sous-estimées. Cette traversée, du point de vue de la sécurité, est le plus grand défi du projet Poya. Mon prédécesseur, avec le Service des ponts et chaussées, avait exigé en juin 2010 une modification du fonctionnement du groupement de mandataires principal et, en particulier, de son responsable.

Concernant maintenant la géologie, il est apparu rapidement qu'il faudrait prendre des mesures de soutènement importantes au vu de la qualité du terrain rencontrée et ces mesures se sont révélées encore plus lourdes. Il a fallu réaliser des ancrages plus nombreux pour tenir les parois pour l'excavation et la digue CFF. Les matériaux excavés, que l'on pensait à l'époque pouvoir réutiliser pour remblayer les tranchées couvertes, doivent être en grande partie mis en décharge, puisque il s'agit notamment d'argile; et ces matériaux doivent être remplacés, ce qui va induire ces prochains mois des coûts supplémentaires. Pour rappel, le lancement du dossier d'appel d'offre pour le lot D (le tunnel) a eu lieu en février 2010. Celui du lot C, la galerie souterraine, a eu lieu en avril 2011. A l'évidence, les mandataires ont, à l'époque, sous-estimé l'ampleur des travaux dans la préparation de ces appels d'offre. Au vu de nouveaux éléments qui m'ont été communiqués ces derniers jours, il apparaît que les travaux exécutés sont justifiés et nécessaires, mais sensiblement plus coûteux qu'imaginés à l'époque. Vu ces informations récentes, je viens dès lors de demander qu'une analyse soit effectuée pour connaître l'ampleur de la plus-value et ceci pour l'ensemble des travaux souterrains du projet Poya. Les premiers résultats devraient être connus pour la séance du comité de pilotage le 29 mai prochain et il va de soi que je veillerai à communiquer en toute transparence sur ce sujet.

Concernant les autres grands projets routiers, on peut signaler que le décompte final des travaux de la H189, en cours d'approbation auprès de l'Office fédéral des routes, devrait présenter un solde positif de quelque 10 millions de francs par rapport aux premières attentes. Quant aux travaux de la liaison Romont-Vaulruz, la rentrée des offres du troisième lot sur les quatre que compte le projet montre que les coûts devraient être respectés.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

## Comptes généraux de l'Etat

### Bilan

**Le Rapporteur général.** Der Marathonlauf durch die verschiedenen Direktionen ist nun soweit abgeschlossen. Die verschiedenen Finanzergebnisse aus den verschiedenen Direktionen führen zu folgender Staatsbilanz, die sich durchaus erfreulich präsentiert und die Sie übrigens in der Botschaft auf Seite 48 finden. Die Bilanzsumme gemäss neuem Rechnungslegungsmodell beläuft sich per Ende 2011 auf 3,1192 Milliarden Franken. Die Eigenmittel, bestehend aus Eigenkapital, Spezialfinanzierungen, Vorfinanzierungen und Reserven, belaufen sich auf 1,652 Milliarden Franken.

Auf der Passivseite konnten die mittel- und langfristigen Schulden um 170 auf 360 Millionen Franken reduziert werden. Wie bereits erwähnt, beläuft sich das Reinvermögen des Kantons Freiburg auf rund 886 Millionen Franken. Hier sei noch einmal darauf hingewiesen – der Staatsrat weist auch darauf hin –, dass über 60 Prozent dieses Reinvermögens bereits an zweckgebundene Fonds, notwendige Rückstellungen und sonstige Verpflichtungen gebunden sind. Es gilt auch zu erwähnen, dass in diesen 60 Prozent ebenfalls der Infrastrukturfonds von 180 Millionen Franken inbegriffen ist. Soweit das positive Bild bezüglich der Staatsbilanz.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Permettez-moi d'abord de signaler que le passage au nouveau modèle comptable a nécessité de remanier quelque peu le bilan, en particulier en ce qui concerne les fonds propres. Les comparaisons ne sont dès lors pas toujours possibles.

Fin 2011, le sommaire du bilan s'inscrit à 3,1 milliards de francs; le capital propre, M. le Rapporteur l'a dit, se monte à 1,65 milliard de francs. Le total du bilan a progressé de 1,2% par rapport aux comptes 2010. La principale variation est due au remboursement d'un emprunt public de 170 millions de francs en décembre 2011. Cette opération se traduit par une réduction du total des placements de l'ordre de 130 millions de francs. Pour le reste, on peut relever que la dette brute atteint 454 millions de francs à la fin 2011, alors que, si l'on tient compte notamment des disponibilités et des placements, la fortune nette du canton s'élève à 886 millions de francs.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

## Récapitulation

**Le Rapporteur général.** Je n'ai rien de particulier à ajouter au sujet de la récapitulation de tous ces résultats qui nous ont été présentés en détail par chaque Direction.

- > Aucune remarque n'est formulée concernant la récapitulation des comptes généraux de l'Etat pour l'année 2011.

## Projet de décret N° 7 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg<sup>1</sup>

### Entrée en matière

**Le Rapporteur général.** La Commission des finances et de gestion propose à l'unanimité l'entrée en matière selon le décret N° 7 présenté par le Conseil d'Etat, lequel donne réponse à tout ce qui a été discuté concernant les comptes.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Je tiens à remercier la Commission des finances et de gestion, ainsi que les députés pour le travail réalisé dans le cadre de l'examen de ces comptes 2011.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

Art. 1 et 2, titre et considérants

- > Adoptés.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-

PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkharter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schaffer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 87.

## Rapport d'activité du Conseil d'Etat

### Récapitulation

**Le Rapporteur général.** J'ai d'abord une constatation générale concernant tous ces rapports d'activité des différentes Directions et du Conseil d'Etat. Lors de nos discussions, on a pu constater la grande satisfaction de la majorité des députés quant au niveau de qualité des contenus de tous ces rapports. A ce sujet, j'aimerais vraiment remercier toutes les Directions et institutions pour cette qualité.

Néanmoins, je me permets de faire un petit résumé des quelques points et suggestions qui ressortaient de ces discussions.

Je commence tout d'abord avec le point concernant la gestion par mandat de prestations, laquelle devrait enfin démontrer son utilité et surtout permettre une meilleure lisibilité des résultats ressortant de ce système. Je pense que M. le Commissaire en a déjà pris note et a déjà donné quelques explications à ce sujet.

<sup>1</sup> Message pp. 974ss.

Pour la Direction des finances, j'ai deux points à relever: la question du solde de 13 millions de francs du fonds du Plan de relance et celle que l'on doit se poser et que doit se poser le Conseil d'Etat sur le plan financier pour les prochaines années et, en particulier, sur l'imposition des personnes morales.

Concernant la Direction de l'économie et de l'emploi, il y avait, à mon avis, juste un point à examiner et qui concerne le GGBa (Greater Geneva Berne area), soit cette réunion des cantons romands pour la promotion économique et dont le rendement actuel pour le canton de Fribourg ne donne pas satisfaction. Il faudrait peut-être voir où l'on pourrait améliorer ce retour sur investissement.

Au niveau de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, il n'y a pas grand chose qui ressortait des discussions. Il y a juste un point à surveiller, celui des subventions particulières de la Confédération pour l'Université où un nouveau montant de 17,5 millions de francs est en jeu.

A propos de la Direction de la sécurité et de la justice, j'ai relevé deux points. Le premier concerne l'OCN et la création et l'utilisation des excédents de produits réalisés par ses services. Le deuxième concerne l'ECAB: nous souhaitons effectivement avoir plus de transparence au sujet de ses frais d'administration, par exemple dans le rapport annuel qui nous est présenté pour approbation.

Pour la Direction de la santé et des affaires sociales, il est inutile de préciser que le grand chantier à venir est celui du réseau hospitalier qui va occasionner beaucoup de discussions ces prochaines semaines.

Au sein de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, des petites choses sont à voir concernant la sécurité alimentaire et le laboratoire cantonal pour lequel il y a encore du travail afin que ce service, très important pour notre canton, soit plus efficace.

On a aussi pris connaissance du rabais de 20% accordé aux députés. Merci beaucoup pour ce joli geste!

Quant à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, j'ai juste une information – qui avait également été donnée par le Directeur – au sujet du Pont de la Poya. L'autre jour, des données très détaillées ont été données aux membres de la Commission des finances et de gestion. Il est aussi à relever l'existence d'un comité de pilotage où siègent des représentants de chaque groupe. Donc, s'il y a un besoin d'informations, tournez-vous vers vos collègues

de la Commission des finances et de gestion ou du comité de pilotage, lesquels sont au courant de la situation.

Ce qui a aussi été relevé est le point concernant la lenteur dans les traitements des permis de construire et des plans d'aménagement. Ce point a été fortement discuté, mais c'est un point que j'aimerais maintenant relever en tant que rapporteur général de la Commission des finances et de gestion.

Pour terminer, j'aimerais encore une fois remercier pour tous ces rapports qui nous ont été présentés et, au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous propose d'accepter le rapport d'activité du Conseil d'Etat tel qu'il nous a été présenté.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Permettez-moi de remercier le rapporteur de la Commission des finances et de gestion, M. le Député Bruno Boschung, tout d'abord pour les éloges que je transmettrai à mes collègues du Gouvernement, mais aussi pour les points qu'il a relevés et mis en exergue, suite aux discussions qu'il y a eues lors de l'examen de ces comptes. Je crois que chacune et chacun des membres du Gouvernement a pris note de ces remarques, aussi dans un but d'amélioration. Pour ma part, je ferai une seule remarque, et ce sur le plan financier. Nous sommes en plein examen de ce plan financier et du programme gouvernemental, y compris, dans ce domaine, par rapport à la fiscalité, comme cela a déjà été relevé. Vous aurez l'occasion, bien sûr, de vous prononcer cet automne, lors de la session de novembre. Je peux vous assurer que, même si les comptes sont excellents – mais c'est seulement le 4,2% de l'excédent de charges –, c'est plus difficile qu'il n'y paraît de maîtriser ce plan financier. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, les nuages commencent à s'amonceler, mais j'espère qu'on trouvera des solutions satisfaisantes à vous présenter cet automne.

- > Aucune remarque n'est formulée concernant la récapitulation du rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2011.

### Vote final

- > Au vote final, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2011 est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP),

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schäfer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

—

**Motion M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler  
(pour des transports publics attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Brodard Vincent** (PS/SP, GL). Notre motion a été appuyée, à l'époque, par 36 cosignataires provenant de tous les partis. J'y vois un signe que le constat qui a été posé est partagé par une grande partie de cette Assemblée. Ce constat, quel est-il? Celui d'un certain attentisme, voire d'une timidité face à une réalité qui devrait justement être le moteur d'une avancée significative en termes d'offres en transports publics. En effet, dans ce domaine, c'est l'offre qui suscite la demande et pas l'inverse. Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, les statistiques d'utilisation des transports publics sont basées sur des sondages qui datent du recensement de l'an 2000, voire d'un micro-recensement fait en 2005, et vous

reconnaissez avec moi que, durant cette décennie, la population fribourgeoise a beaucoup augmenté et les habitudes en termes de mobilité ont évolué. Cependant, la part des transports publics n'a pas suivi. Pourquoi? Sans doute parce que l'offre disponible, en dehors des grands axes ferroviaires, ou l'ancienne liaison directe Bulle-Fribourg ne permet pas de renoncer à la voiture. Le RER en place aujourd'hui constitue une première réponse à ce défi, mais cela ne suffira pas. A la lecture de la réponse du Gouvernement à notre motion, on ne peut qu'être déçu par la vacuité de l'argumentation. Il ne suffit pas d'invoquer le RER et ses différentes étapes pour éliminer le problème posé par les motionnaires. L'immense attente de la population envers ses transports publics est illustrée par les très nombreuses interventions parlementaires dans cette salle qui abordent ces questions, mais aussi par les pétitions, les lettres de lecteurs et autres interventions de nos concitoyens, lesquels n'attendent qu'une amélioration de l'offre pour en profiter. Amélioration de l'offre, les entreprises de transports publics y sont prêtes. Les TPF, l'un des quatre piliers de l'économie fribourgeoise, ont engagé récemment des moyens importants en termes d'investissements, de projets d'étude et de ressources humaines pour étudier une amélioration de l'offre en transports publics régionaux par bus. Quelles réponses le Conseil d'Etat et son Service de la mobilité donnent-ils à ces efforts? «Attendez, on réfléchit, on calcule.» Ce n'est pas ainsi, chères et chers collègues, que l'on va dynamiser les transports publics dans notre canton. M. le Conseiller d'Etat, avez-vous déjà parlé de ces projets avec la direction des TPF? J'aimerais un bref instant quitter mon statut de parlementaire et prendre ma casquette syndicale, vous me le permettez: savez-vous que, depuis l'introduction du RER, les chauffeurs de bus TPF qui, auparavant, effectuaient notamment des courses entre Bulle et Fribourg, ou ailleurs, ont perdu une grande partie de leur volume d'activité? Il en résulte des détériorations de leurs horaires de travail qui leur imposent des journées qui commencent à 6 heures pour se terminer vers 20 heures, mais qui ne comptent qu'à peu près 6 heures de travail effectif, cela en raison de la répartition sur les heures de pointe des courses à effectuer. Si l'on augmente intelligemment l'offre en proposant à terme un horaire cadencé sur les lignes régionales, on permettra une répartition plus rationnelle de ces effectifs de personnel et il en résultera des économies de fonctionnement non négligeables. J'aimerais, à ce stade, apporter une précision sur la définition de l'horaire cadencé intégral tel qu'il figure dans le texte de la motion. L'horaire cadencé intégral signifie qu'on propose au minimum un aller-retour chaque heure entre 6 heures et 22 heures. C'est cela qu'on appelle, dans le jargon, un horaire cadencé intégral. On peut faire mieux, bien entendu: il existe déjà aujourd'hui des cadences semi-horaires, mais c'est cela qui correspond à la définition. Je termine en vous disant qu'à

<sup>1</sup> Déposée et développée le 9 septembre 2011, BGC septembre 2011 pp. 1772ss.; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2012, BGC pp. 1069ss.

la lecture de cette motion, vous avez remarqué qu'il n'y a pas de calendrier, il n'y a pas de planification stricte, il n'y a pas de chiffres articulés. Nous avons volontairement laissé au Gouvernement la liberté de déterminer les étapes de ces futures améliorations que l'on souhaite. Le soutien à notre motion doit dès lors être compris comme une impulsion politique de ce Parlement en faveur d'un objectif lointain. Nous savons très bien que de tels projets ne se réalisent pas d'un instant à l'autre. Cette vision à long terme dont nous parlons dans la motion prend tout son sens. C'est une décision politique dans le sens noble du terme et je vous remercie d'avance de soutenir cette motion.

**Grandgirard Pierre-André** (*PDC/CVP, BR*). Dans la motion 1132.11, les députés Vincent Brodard et Hans Rudolf Beyeler demandent des transports publics attractifs dans tout le canton par l'offre, à terme, d'une cadence horaire intégrale.

Après lecture et analyse de cette motion, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est convaincu que cette demande arrive tard, trop tard, dans le cadre d'un processus déjà bien engagé. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle les trois points suivants: la mise en service du RER Fribourg-Freiburg en deux étapes, l'adaptation à la cadence semi-horaire des dessertes régionales et locales des lignes de bus et l'amélioration de la ligne Bulle – Châtel-St-Denis – Palézieux via la variante du RER Sud.

Les règles de la participation de la Confédération au financement du trafic régional, en cas de mise en cadence horaire systématique de toutes les lignes, provoqueraient une augmentation des coûts annuels à la charge du canton de 25 à 30 millions de francs. Le Conseil d'Etat considère que la motion conduirait à un gaspillage des ressources et à une perte partielle du soutien fédéral. Il propose de rejeter la motion, ce que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutient à l'unanimité.

**Piller Benoît** (*PS/SP, SA*). Il faut tout d'abord, comme l'ont fait mes prédécesseurs, louer la réalisation du RER qui relie Bulle à Fribourg, en passant par Romont, faut-il le préciser. Il faut souligner la deuxième étape qui est en route et qui reliera Estavayer-le-Lac par Payerne.

Ceci dit, pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Certes, la question du subventionnement des lignes par la Confédération n'est pas à négliger et les limites de fréquentation, telles qu'imposées, sont parfois difficiles à atteindre, mais nous sommes dans un cercle de l'offre et de la demande. Dans la théorie de l'évolution, deux pensées se confrontaient. Est-ce l'usage qui crée l'organe ou l'organe qui crée l'usage? Je laisse-

rai Charles Darwin et Jean-Baptiste de Lamarck à leurs cogitations, car, dans notre cas, il est clair et non contesté que c'est la ligne qui crée le passager. Pas de ligne, pas de passager! Fribourg a l'une des croissances démographiques les plus fortes de Suisse. Alors, voulons-nous vraiment des centres urbains congestionnés par les voitures qui se meuvent au pas? Pour freiner l'usage de la voiture individuelle, pour encourager les pendulaires à sauter dans le train, offrons-leur des cadences attractives! L'expérience récente de l'Agglomération de Fribourg a montré que, lorsque la cadence était augmentée, la fréquentation par bus augmentait, elle aussi.

Comme l'a dit le motionnaire, la cadence horaire intégrale est à planifier sur le long terme; il n'y a pas de délai imposé. Dès lors, donnons-nous le temps et les moyens, mais allons dans cette direction et acceptons cette motion. Le groupe socialiste vous demande donc de la soutenir.

**Gander Daniel** (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention de la motion Brodard/Beyeler pour des transports publics attractifs avec horaire cadencé intégral dans tout le canton. Si la motion part d'une bonne intention, elle ne tient pas compte de la décision du Conseil d'Etat de la mise sur pied, en deux étapes majeures, du RER Fribourg-Freiburg. En effet, la première a consisté, en décembre 2011, à l'ouverture de la liaison Bulle–Romont–Fribourg et la deuxième, dès 2014, verra l'introduction de la cadence semi-horaire sur les lignes régionales Yverdon–Payerne–Fribourg, Romont–Fribourg et Neuchâtel–Morat–Fribourg. En fonction des cadences des RER, il est prévu également d'adapter les lignes de bus. La planification est déjà en cours, sous la responsabilité du Service de la mobilité.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a chargé la direction des Transports publics fribourgeois d'étudier l'amélioration de la desserte sur la ligne RER Bulle–Châtel-St-Denis–Palézieux. Le résultat des travaux a été présenté en décembre 2011 au Conseil d'Etat et une première étape de réalisation est envisagée dès décembre 2012. Il est à relever que le financement du trafic régional par la Confédération est soumis au respect des règles fixées dans la législation et qu'une directive de l'Office fédéral des transports fixe le degré minimal de couverture des frais pour les lignes de bus. Or, actuellement, la plupart des lignes respectent juste les conditions fixées par la Confédération. Une augmentation des prestations signifierait une perte de soutien. Ainsi, la mise en cadence horaire systématique des lignes de bus augmenterait les coûts annuels d'environ 25 à 30 millions francs à charge du canton. Il est évident que les trains et les bus ne sont avantageux que s'ils transportent un nombre élevé de voyageurs. Le Conseil d'Etat est

d'avis que cet équilibre est indispensable pour assurer une utilisation rationnelle des ressources financières.

Dès lors, et comme l'a dit le Conseil d'Etat, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre propose de rejeter cette motion afin d'éviter le gaspillage des ressources et la perte partielle du soutien de la Confédération.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt la motion Brodard/Beyeler. Si l'intention est en soi louable, il s'étonne de la légèreté du contenu. Le but de la motion étant d'obliger le Conseil d'Etat à élaborer un projet de modification de la Constitution, d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance parlementaire, on peut légitimement s'attendre à ce que l'on fasse référence à la loi que l'on entend modifier ou créer; tel n'est pas le cas. D'autre part, les conséquences financières pour le canton – les communes, précisons-le, seraient également touchées – semblent disproportionnées par rapport à une amélioration potentielle difficile à évaluer pour les utilisateurs.

D'un point de vue environnemental, la circulation supplémentaire de véhicules, même s'il s'agit de transports publics, n'est pas de nature à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, surtout si les courses s'effectuent à vide.

Dès lors, nous nous rallions à l'argumentation du Conseil d'Etat et c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical vous propose de rejeter cette motion par manque de précision, motion probablement déposée de manière précipitée en période électorale.

**Fasel-Roggo Bruno** (ACG/MLB, SE). In unserer Fraktion haben wir die vorliegende Motion der Kollegen Brodard/Beyeler diskutiert. Aus folgenden Gründen unterstützen wir die Motion: Das gesamte ÖV-Netz des Kantons muss einen integralen Taktfahrplan anbieten, sowohl für den Süden, der bereits nach Takt fährt, als auch für den übrigen Kanton. Es darf nicht vergessen werden, dass auch der übrige Kanton dazu gehört. Dabei denke ich auch an die Busverbindungen im Sense-Oberland. Wir müssen den Mut haben, die Ökobilanz konkret zu verbessern, damit CO<sub>2</sub>-Emissionen verringert werden. Wir können nicht nur mit Lippenbekenntnissen von der Senkung des Energieverbrauchs und der Förderung sauberer Energien sprechen. Wir müssen uns grundsätzlich die Frage stellen: Sind wir bereit, in unserem Kanton etwas für Mensch und Natur in Bezug auf das ÖV-Netz zu unternehmen – was für den Staat natürlich Zusatzkosten bedeutet – oder lassen wir es wie bisher? Mit anderen Worten: Wir treten an Ort. Die Antwort überlasse ich Ihnen, geschätzte

Kolleginnen und Kollegen. Ich bitte Sie, die Motion anzunehmen.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie les différents intervenants qui se sont exprimés au sujet de cette motion, en particulier les porte-paroles des groupes démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, de l'Union démocratique du centre et libéral-radical qui, à l'instar du Conseil d'Etat, proposent de rejeter cette motion. Le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs posé la question de savoir si cette motion était en soi recevable, puisque les motionnaires n'ont pas indiqué quelle loi ils souhaitaient modifier. Le Conseil d'Etat n'a pas voulu faire de formalisme et, comme vous l'avez vu, est entré sur le fond.

Il faut rappeler que le Gouvernement s'engage dans une politique de développement soutenu des transports publics dans le canton. On l'a dit, la concrétisation de la première étape du RER Fribourg-Freiburg en est la preuve la plus tangible. La mobilité est clairement une priorité pour Fribourg.

La deuxième étape interviendra en 2014 avec l'introduction de la cadence semi-horaire sur toutes les lignes ferroviaires régionales à destination du centre cantonal, à savoir les lignes Yverdon-les-Bains-Estavayer-le-Lac-Payerne-Fribourg, Romont-Fribourg et Neuchâtel-Chiètres-Morat-Fribourg. Les lignes de bus régionales et locales seront adaptées en fonction des modifications générées par la mise en place du RER Fribourg-Freiburg afin de permettre à leurs usagers de bénéficier d'une chaîne de transport continue.

Sur la ligne de chemin de fer à voie étroite Bulle-Châtel-St-Denis-Palézieux, la desserte sera nettement améliorée grâce à une cadence à la demi-heure et à la mise en circulation de trains accélérés entre Palézieux et Bulle. Une première étape de ce projet du RER Sud, largement plébiscité d'ailleurs par la grande majorité des communes concernées, sera mise en place fin 2012, en lien avec l'Horaire Romandie 2013 des CFF et ses conséquences pour les conditions de correspondances à Palézieux.

Je suis personnellement, ainsi que mon Service de la mobilité, en contact régulier avec les TPF et, M. le Motionnaire, vous aurez l'occasion de prendre bientôt connaissance de l'amélioration de l'horaire 2013 proposée dans le cadre de la publication envisagée ces prochaines semaines.

Cependant, afin d'assurer une utilisation rationnelle des ressources financières, éviter aussi – il faut le dire – des pollutions inutiles, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est indis-

pensable que l'offre soit en adéquation avec la demande potentielle. Lorsqu'il n'y a pas d'utilisateurs virtuels, il est superflu d'investir dans une desserte qui est jugée inutile et qui ne sera pas précisément utilisée. Outre les impacts environnementaux engendrés par la circulation de transports publics sous-utilisés, la participation de la Confédération au financement du trafic régional est également soumise à des exigences minimales de rentabilité, lesquelles sont fixées par l'ordonnance fédérale sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs. La mise à la cadence horaire systématique de toutes les lignes de transports publics aurait donc pour conséquence de diminuer la rentabilité de ces lignes. Elle signifierait aussi la suppression de ce financement fédéral bienvenu. On a d'ailleurs estimé, avec le Service de mobilité, que les coûts annuels supplémentaires à la charge du canton s'élèveraient effectivement entre 25 et 30 millions de francs.

Au vu de ces arguments, le Conseil d'Etat considère que la proposition des motionnaires, certes louable, conduirait à un gaspillage des ressources tant énergétiques que financières.

Pour ces motifs, je vous propose de rejeter la motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 47 voix contre 32. Il y a 5 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Affolter (LA, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 32*

#### *Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-

PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 47.*

#### *Se sont abstenus:*

Frossard (GR, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

## **Elections**

### *Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

#### **Un membre du Conseil de la magistrature**

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 12; nuls: 6; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élue pour une durée individuelle de cinq ans *M<sup>me</sup> Wanda Suter*, à Fribourg, par 74 voix.

#### **Un membre du Conseil de la magistrature (réélection)**

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blanc: 1; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu pour une durée individuelle de cinq ans *M. Michel Chevalley*, à Tatroz, par 94 voix.

#### **Trois membres du Conseil d'administration de la BCF**

Bulletins distribués: 92; rentrés: 90; blanc: 0; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Sont élus *M. Markus Ith*, à Murten, par 78 voix, *M<sup>me</sup> Solange Berset*, à Belfaux, par 67 voix et *M. Jean-Louis Romanens*, à Sorens, par 62 voix.

Il y a 12 voix éparses.

—

- La séance est levée à 11 h 25.

*La Présidente:*

**Gabrielle BOURGUET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Samuel JODRY**, *secrétaire parlementaire*

—